

## **ENONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Le phare du cap de la Table est situé non loin de l'extrémité orientale de la côte septentrionale de l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent. Il a été construit en 1917-1918 par le ministère de la Marine et des Pêcheries. A sa création, la station comprenait en plus une double habitation qui a été démolie en 1959-60 et remplacée par deux maisons. Un nouvel abri pour la corne de brume a été construit en 1956 mais l'ancien existe toujours. Le phare est maintenant sous la responsabilité de la Garde côtière canadienne. Voir le rapport 89-1 85 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le phare du cap de la Table a été désigné reconnu pour des raisons historiques et environnementales.

Le balisage de la côte nord de l'île contribua à l'amélioration du transport maritime en sécurisant le passage des navires qui empruntaient l'itinéraire plus court du détroit de Belle-Isle à l'embouchure du St-Laurent.

Depuis sa construction, le phare est un point de repère pour tous les marins et pêcheurs. Il fait partie intégrante du paysage maritime de l'île.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du phare réside dans son type de construction et dans sa localisation stratégique pour la navigation dans le détroit de Jacques-Cartier. Cette tour octogonale de 40 pieds de hauteur total, en béton armé, reprend un modèle mis au point au début du siècle et parfaitement adapté aux contraintes du programme et du site. La porte d'entrée surmontée d'un fronton et les linteaux triangulaires au-dessus des fenêtres sont des éléments décoratifs qui allègent l'austérité du bâtiment.

Afin d'assurer la longévité de cette intéressante structure, on doit entreprendre un programme de restauration le plus rapidement possible. Toute intervention sur le béton historique doit se faire sous la direction d'un spécialiste en conservation. Le phare forme avec les bâtiments voisins un ensemble cohérent qui souligne la valeur stratégique du lieu et tous les efforts doivent être entrepris pour conserver ce jalon historique de notre paysage maritime.